

Les directives anticipées : garantir la volonté du patient

Contexte

Les angoisses de nos concitoyens concernant les conditions de leur fin de vie sont de plus en plus grandes et notre médecine, très performante et technique, est parfois vécue comme manquant d'humanité. Les professionnels de santé peuvent être confrontés à des situations très complexes et les directives anticipées donnent la parole au patient et lui permettent de s'impliquer dans son projet de fin de vie. Aussi, une sensibilisation des professionnels à cette problématique est nécessaire.

Objectifs

- Identifier le cadre juridique des directives anticipées (loi Léonetti ; loi Claeys-Léonetti, supports HAS), et définir les notions de "personne de confiance", "soins palliatifs", "fin de vie", "agonie", "obstination déraisonnable", "procédure collégiale", "sédation profonde et continue",...
- Mener les entretiens avec le patient et ses proches pour l'assister à la rédaction des directives anticipées.
- Intégrer la rédaction des directives anticipées dans le projet de soins et de vie du patient.
- Connaître les enjeux tant pour le patient que pour les professionnels et la société qu'impliquent la rédaction des directives anticipées.

Renseignements complémentaires

Modalité pédagogique : Présentiel ou Distanciel

Nombre de participants : De 8 à 15 participants

Coût pédagogique : Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

Personnels médicaux : Financement sur le plan de formation du DPCM de l'établissement

Programme

JOUR 1 Avoir connaissance des textes régissant les directives anticipées et le rôle de la personne de confiance.

- Évaluation des connaissances des participants.
- Historique et actualité de la législation sur la fin de vie.
- Cadre légal des directives anticipées et de la personne de confiance.

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AXuW9kOSggT3vWDLrRgo>

- Présentation des supports mis à la disposition du public et des professionnels de santé par la Haute autorité de santé (HAS).
- Présentation de sites web ressources.

Être en capacité de mener un entretien avec le patient et/ou ses proches

- Réflexion sur ses propres représentations de la fin de vie
- Mener un entretien avec le patient et/ou ses proches : o Les règles de base. o Les étapes de l'entretien. o Les outils de base. • Savoir accueillir l'émotion du patient et/ou de ses proches lors de l'entretien : o Les émotions de base. o Accueillir et valider ces émotions.

S'entraîner aux entretiens : rédiger ses propres directives anticipées

JOUR 2 Savoir préparer le patient à cette démarche

- Quand et comment aborder le sujet des directives anticipées avec le patient et/ou sa famille en respectant le rythme propre à chaque patient ?
- Mettre en lien le projet de vie et de soins du patient et la rédaction des directives anticipées.
- Repérer les documents existants dans l'établissement pour faciliter la rédaction des directives anticipées.
- Recenser les personnes ressources et définir une stratégie adaptée personnalisée à chaque établissement pour la conduite des entretiens.

Analyser les enjeux et les conditions des directives anticipées - Réflexion éthique

Analyser ses pratiques professionnelles à partir de situations vécues

Public

Tout personnel médical ou paramédical en contact avec des patients et des entourages de patients confrontés à la formulation de directives anticipées.

Exercice

2022

Code de formation

AFR 6.07

Nature

AFR

Organisé par

Elide Formation

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences